

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 24 mai 2022

Délibération n°2022-030 : Primes référentiel 2021-2022 – Compléments et modifications apportés à la liste des fonctions

Le conseil d'administration,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment l'article 7 ;

Vu le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment l'article 2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2009 ;

Vu la charte de cadrage votée au conseil d'administration restreint du 6 juillet 2021 ;

Vu la délibération n°2022-008 du conseil d'administration en date du 8 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés les compléments et modifications des fonctions dans la liste des primes référentiel 2021-2022 ainsi que la rémunération en heures ETD correspondante.

Ajout de missions dans la liste 2021-2022 :

UFR DSEG :

- FM25 – Responsable certification : 12 HETD

UFR LLSHS :

- FM18 – Direction d'études M2 CISS : 20 HETD
- FM56 – Référent Approche par Compétences (APC) Master AUTELI : 10 HETD

PRESIDENCE / RECHERCHE :

- FM54 – Pilotage de projets de recherche scientifique en réseau – Projet OTTOPIA : 96 HETD

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 7 juin 2022



Modification du nombre d'heures de missions dans la liste 2021-2022 :

UFR LLSHS :

- FM56 – Référent Approche par Compétences (APC) Licence Anglais : 10 HETD
- FM56 – Référent Approche par Compétences (APC) Licence Espagnol : 10 HETD

Membres en exercice : 29
Membres présents : 14
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 21

- Pour : 21
- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Tableau référentiel 2021-2022

